



Monsieur le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Haute-Garonne,
1, place Saint Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

OBJET : Elaboration d'une charte de l'aéroport de Toulouse-Francazal

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite à une demande effectuée auprès de Monsieur le Préfet, par lettre en date du 29/11/2023, nous vous avons fait part, lors de la dernière réunion de la Commission Consultative de l'Environnement, le 15 décembre 2023, de notre souhait de doter l'aéroport de Toulouse-Francazal d'une charte de gestion des nuisances.

Vous avez réservé un accueil favorable à cette demande, en précisant que vous demanderiez à vos services de se renseigner sur l'existence de telles chartes dans d'autres aéroports et qu'il faudrait mobiliser les crédits nécessaires pour élaborer cette charte et en assurer le suivi.

Monsieur Nicolas COURIAUD, représentant la DSAC Sud, a précisé que de nombreux aérodromes avait instauré une charte et un comité de suivi et a indiqué qu'il était favorable à l'élaboration d'un tel document pour Toulouse-Francazal.

L'objet de la présente lettre est de vous interroger sur l'état d'avancement de ce projet et de vous confirmer que nous sommes prêts à participer aux travaux d'élaboration d'une charte pour Francazal.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre considération distinguée,

A Cugnaux, le 16/07/2024,
Pour le Collectif Francazal,

Bernard Gineste, président

Collectif Francazal 22 rue des Bleuets 31270 CUGNAUX